

funèbre à Middleton, dans le comté d'Annapolis, N.-E., en 1893. Voici ce que contenait le discours qu'il prononça à cette occasion :

Ainsi, messieurs, je n'ai pas besoin d'en dire plus long. Quels qu'aient été les doutes ou les malentendus qui aient pu exister par le passé quant à notre politique fiscale, rien de cela n'existe aujourd'hui. Notre programme est clair et précis. * * * Aujourd'hui le peuple est en présence d'une situation bien tranchée, et la prochaine lutte se fera entre le libre-échange et la protection. * * * La politique du parti libéral, au contraire, consiste à réformer le tarif en en faisant disparaître jusqu'au dernier vestige de la protection.

Rien ne peut être plus clair et plus précis que cette énonciation de la politique fiscale du parti auquel il appartient. Plus tard, à Sussex, N.-B., le 4 janvier 1896—il n'y a pas longtemps de cela—le même honorable député, qui est le chef de son parti dans les provinces maritimes, et un chef très habile, prononçait la phrase suivante :

Un tarif de 17 ou 20 pour 100 est une protection suffisante pour tout manufacturier: si cela ne suffit pas que les manufacturiers disparaissent.

Après avoir entendu une semblable déclaration nul électeur intelligent ne peut comprendre autre chose que l'idée bien arrêtée du parti libéral, s'il arrivait au pouvoir, était de nous donner un tarif de 17 pour 100, ou 20 pour 100 tout au plus; et si les manufacturiers ne peuvent pas vivre avec ce tarif, qu'ils périssent.

Au mois de mai 1891, ainsi qu'on peut le voir à la page 27 des *Débats*, le premier ministre actuel, malgré la défaite de son parti, s'en tient encore à la réciprocité absolue. et voici ses paroles :

Pendant qu'ils commettent l'erreur de baser leur politique commerciale sur l'uniformité d'allégeance et un simple sentiment, nous, le parti libéral, maintenons que la politique de ce pays doit être basée non sur le sentiment, mais sur des principes d'affaires et fraîchement sortis de l'urne électorale comme nous le sommes, je dis que la seule politique qui puisse bénéficier au peuple, est la réciprocité absolue et la liberté continentale de commerce.

Dans un article publié il y a quelques jours, dans le *North American Review*, sir Charles Tupper dit que l'illusion, comme il l'appelle, de la réciprocité absolue est à jamais morte et enterrée! En cette matière, je suis une autorité aussi compétente que sir Charles Tupper. et je dis qu'elle est plus vivante que jamais.

Cependant, un peu plus tard, mon honorable ami a modifié sa manière de voir sur cette question, et il a pu constater que j'avais en raison de dire que la réciprocité absolue était morte et enterrée. Et s'il lui était resté quelques doutes, les funérailles que l'honorable député de Queen a faites à ce projet né sous de mauvais auspices, doivent les faire disparaître à jamais. Mais l'honorable ministre a changé d'idée et est revenu à ses premières amours, le libre-échange. Il n'y a pas longtemps, il disait :

Le parti libéral croit au libre-échange sur des bases larges, tel qu'il existe en Angleterre; et c'est avec ce programme, tel que je vous l'ai exposé, que le parti libéral livrera sa prochaine bataille.

Voilà une déclaration passablement concluante quant à l'opinion de l'honorable premier ministre sur la question qui divisait les deux grands partis politiques aux dernières élections. Et encore, pas plus tard que le 22 janvier 1896, l'honorable ministre disait :

J'ai lu dans la *Gazette* que si l'on fait disparaître la protection, la matière première n'est plus exemptée. Je dis qu'avec un tarif de revenu, la matière première serait exemptée de droits. Aujourd'hui, sous le régime protecteur, elle n'est pas admise en franchise. Certaines matières brutes ne paient pas de droits. La laine est

Sir CHARLES TUPPER.

admise en franchise; grâce au ciel, on a oublié de la taxer. Le coton est aussi admis en franchise, mais le fer l'est-il? Le coton et la laine sont des matières premières pour certains manufacturiers, mais il y a deux autres articles qui sont des matières premières pour tous les manufacturiers, ce sont le charbon et le fer, et ces articles sont-ils exemptés? Le but d'un tarif de revenu sera de développer le pays et sous ce régime toutes les matières premières devraient être admises en franchise.

Il est impossible d'être plus clair, de se prononcer plus catégoriquement—et remarquez bien que cela a été dit très peu de temps avant l'élection. Il déclarait alors qu'il fallait abolir les droits sur le fer et le charbon. Et encore, au Parc Sohmer, le 18 février 1896, l'honorable premier ministre disait :

Ils ont une taxe sur le fer qui est la matière première de chaque industrie. La taxe sur le fer est de \$4 la tonne, et tel qu'est le prix actuel du fer, cela représente une taxe de 63 pour 100 *ad valorem*. La taxe sur le charbon, qui est aussi une matière première de chaque industrie est de 60 centins la tonne. Bien que je n'aie pas les dernières cotes du charbon, je suis sûr que cette taxe équivaut à 40 pour 100. Il y a une taxe sur le pétrole de 6 centins par gallon, laquelle, tenant compte du prix du pétrole aux États-Unis, équivaut à une taxe de 100 pour 100, à laquelle on doit ajouter une taxe de 40 centins sur les barils contenant l'huile. Est-ce que toutes les industries qui sont ainsi taxées sur les matières premières qu'elles emploient peuvent produire avantageusement? Vous avez des manufacturiers de pianos à Montréal, les droits sur les pianos importés sont de 25 pour 100. Est-ce que le manufacturier de pianos peut supporter cette concurrence étrangère quand il est taxé jusqu'à 40, 60 et 100 pour 100 sur les matières premières qu'il emploie et n'a seulement qu'une protection de 25 pour 100 sur ses produits manufacturés? On peut dire la même chose de vos manufacturiers de voitures et de la masse des industries. La protection est une belle chose pour quelques monopoles seulement. Elle empêche la croissance de toutes nos grandes industries nationales. Maintenant, on m'a demandé ce que j'allais faire. Je viens de vous dire ce que nous allons faire. Nous aurons un tarif pour le revenu et nous allons abolir complètement tous les droits sur les matières premières.

Ainsi que l'ont dit les plus hautes autorités du grand parti de la droite, voilà la question sur laquelle les deux partis en ont appelé au pays. Nous n'avons jamais changé.

Depuis 1878, nous avons maintenu avec logique l'importance vitale qu'il y a pour le Canada de protéger les industries canadiennes, et nous croyons que la politique qui a été sanctionnée formellement par les électeurs du pays en quatre occasions différentes, l'a été parce que le pays avait prospéré sous le régime de cette politique, et qu'il n'avait pas été rendu prospère par la politique de libre-échange suivie par les honorables chefs de la droite.

Je dis donc que c'est sur cette question que nous en avons appelé au pays. Le libre-échange contre la protection, ainsi que l'a dit l'honorable député de Queen (M. Davies), un tarif de revenu et la suppression des droits sur les matières premières, tel que le charbon et le fer, ainsi que le premier ministre l'a déclaré.

Eh bien! il est arrivé des choses assez curieuses, et je ne crois pas que l'honorable ministre (M. Laurier) dise aujourd'hui qu'il a obtenu sa majorité des électeurs du pays sur cette importante question, clairement et brièvement définie et soumise au peuple du Canada. Certains faits sur lesquels j'attirerai l'attention, me justifient, je crois, d'arriver à la conclusion à laquelle l'honorable ministre (M. Laurier) est arrivé lui-même, comme l'avait fait dans une occasion précédente, le grand chef de son parti.

Au cours de la lutte électorale de 1887, l'honorable Edward Blake, en présence des électeurs du